

Le malendetterement : mythe ou réalité ?

>> Dossier réalisé pour le déjeuner-débat du 9 octobre 2012

Version 2.3 du lundi 1^{er} octobre 2012

Référence du document : *Athling_DDAM_121001_App.ppt*



Préambule (1/2)

- Le présent dossier a été rédigé pour alimenter le déjeuner débat du mardi 9 octobre 2012 sur le thème du malendettement.
 - Son objectif est :
 - d'essayer de définir le malendettement,
 - d'en dimensionner les enjeux,
 - et de recenser les solutions existantes.
 - Il n'a pas vocation à apporter des solutions immédiates pour y remédier.

- Il est rédigé sans mandat et à la seule initiative d'Athling.

- Nous nous sommes appuyés sur des documents existants diffusés sur les sites internet des banques, associations ou autres établissements publics, sur des entretiens réalisés avec les différents acteurs, ainsi que sur notre propre expérience et nos propres convictions.

Préambule (2/2)

- Le débat est placé **sous le parrainage de Jean-Paul Delevoye**, Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).

- Il réunira 4 intervenants des mondes associatif et bancaire :
 - **Alain Bernard**, Responsable de l'Economie Solidaire au Secours Catholique,
 - **Jean-Louis Kiehl**, Président de Crésus,
 - **Jeanne Lazarus**, Sociologue, Chargée de Recherches au CNRS,
 - **Didier Vuillaume**, Chargé de Mission auprès des clientèles fragiles à la Banque Postale.

Sommaire

1. Définition, enjeux et profils
2. Le processus de traitement du mal-endettement
3. Initiatives et solutions

1. Définition, enjeux et profils

Sommaire

- 🕒 Le sujet du malendettement ne date pas d'aujourd'hui
- 🕒 Les définitions possibles
- 🕒 Les enjeux
- 🕒 Le profil des malendettés

En résumé

- ✓ Une loi dès 1989, mais une prise de conscience collective à partir de 2006
- ✓ Une mauvaise utilisation du crédit, des engagements inadaptés
- ✓ Environ 750.000 nouveaux malendettés par an
- ✓ Il n'y a pas de profils type

L'article L330-1 du code de la consommation définit le surendettement.

Q Définition en vigueur :

- La situation de surendettement des personnes physiques est caractérisée par **l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir**. Le seul fait d'être propriétaire de sa résidence principale ne peut être tenu comme empêchant que la situation de surendettement soit caractérisée.

Le sujet du malendettement ne date pas d'aujourd'hui.

- La **loi sur le surendettement** dite loi **Neiertz** date du 31 décembre **1989**.
 - Son objectif était de prévenir et traiter le surendettement.
 - La loi a fait l'objet de 3 évolutions successives, respectivement le 8 février 1995, le 29 juillet 1998 et le 1^{er} août 2003.
 - Un rapport de la Cour des Comptes conclut en février 2010 que *« la politique de lutte contre le surendettement est déséquilibrée, **le dispositif légal visant davantage à traiter la situation individuelle des surendettés qu'à prévenir le surendettement** »*.

- Les premiers à avoir abordé et parlé de malendettement sont **René Petit, Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Est**, lors de la création des Points Passerelle en 1997, puis **Jean Paul Delevoye, en sa qualité de Médiateur de la République, en décembre 2006**.

Malendettement et surendettement : ne pas confondre.

- **Q** Jean Paul Delevoye, Médiateur de la République, octobre 2008 : extraits de l'éditorial du Numéro 41 de Médiateur Actualités, Le Journal du Médiateur de la République :
 - « Alors que le bon endettement permet d'emprunter pour accélérer un achat ou faire face de manière ponctuelle à un événement imprévu, **le malendettement ampute le niveau de vie de manière durable** » .
 - « Tandis que le surendettement constitue un problème financier, **le malendettement est un véritable problème de société**. Le mauvais crédit chasse en effet le bon crédit ».

Le mal-endettement est un état, une situation temporaire ou durable.

- ❏ Il pourrait être défini comme le moment ou la période pendant laquelle le niveau de charges d'une personne ou d'un foyer endetté n'est pas adapté à son niveau de revenus.

- ❏ On peut distinguer deux types de malendettement :
 - **Le mal-endettement « dépendant »** qui peut avoir deux origines :
 - Le foyer a trop de crédits
 - Le foyer a des crédits mal souscrits, de durée trop courte ou trop longue, avec des échéances trop fortes

 - **Le mal-endettement « subi »**, lié à une baisse des revenus, une hausse des charges, ou les deux, ou une insuffisance durable des ressources.
 - Perte d'emploi, divorce, maladie, etc.
 - Naissance, enfant en études supérieures ...

▶ *L'endettement est structurellement mal engagé*

▶ *L'endettement devient trop important*

Le nombre de **nouveaux ménages malendettés** peut être estimé à **750.000 par an**, soit près de 3% des ménages.

Estimation du nombre annuel d'entrées en malendettement

Nature	Origine	Population globale estimée	% population endettée (2)	Population mal endettée estimée	Source (1)	Hypothèses et commentaires
Baisse des revenus	Chômage (flux entrées - sorties 2011)	200 000	49,4%	98 800	Indicateurs Dares No 29	- chiffres réels entrées - sorties catégories A, B, C : fév 2011 = 12.700, janv 2012 = 24.900, fév 2012 = 31.800 - Estimation retenue : Flux mensuels moyens de 20.000 personnes sur 10 mois
	Retraite (entrées)	560 000	9,9%	55 328	Rapport comptable CNAV 2011	- chiffres réels 2011 : 13,11 millions de retraite payées par la branche retraite chaque mois, 563.531 nouvelles attributions de retraite personnelle - Estimation retenue : 560.000 personnes
	Fin de droits	?				
Hausse des charges	Naissance du 1er enfant	400 000	54,7%	218 800	Insee	- chiffre réel naissances 2010 = 832.799, chiffre estimé 2011 = 827.000, indicateur conjoncturel de fécondité = 2,01 enfant par femme - Estimation retenue : 400.000 naissances du 1er enfant
	Etudes supérieures (nouveaux entrants)	500 000	49,4%	247 000	Insee	- chiffre réel diplômes de l'enseignement supérieur délivrés : 2005 = 681.563, 2006 = 680.703, 2007 = 666.826, 2008 = 486.677, 2009 = 498.519 - Des données sont manquantes pour les années 2008 et 2009 - 2.318.700 étudiants inscrits à la rentrée 2010 - Estimation retenue = 500.000 entrées en 1ère année
	Dépendance d'un parent	120 000	49,4%	59 280	Drees, enquête trimestrielle T1 2012, débat national sur la dépendance	- chiffre réel T4 2011 = 1.199.000 personnes âgées dépendantes ont bénéficié de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) : 721.000 ont perçus l'APA à domicile, 478.000 l'APA en établissement - Durée moyenne de la dépendance = 4 ans - Estimation retenue : 120.000 personnes (ie l'année d'entrée en établissement)
Les deux	Divorce	130 000	49,4%	64 220	Insee	- chiffres insee réels et provisoires : 2005 = 155.253, 2006 = 139.147, 2007 = 134.477, 2008 = 132.594, 2009 = 130.601, 2010 = 133.909 - estimation retenue = 130.000 divorces par an
Total		1 910 000		743 428		- Nombre de ménages en 2009 = 27 533 500 ménages
			% du nombre de ménages	2,7%		

(1) Source pour l'estimation de la population globale par origine

(2) Source : Observatoire des Crédits aux Ménages - 24ème rapport annuel - mai 2012

Y-a-t-il un profil type de mal-endetté ? En quoi diffère-t-il du surendetté ?

>> *Une analyse instructive*

- Nous avons comparé les profils des surendettés issus de l'enquête typologique 2010 de la Banque de France et les profils des malendettés accompagnés par la plateforme expérimentale de Crésus.
 - Les critères de classification pris en compte sont ceux de l'enquête BdF.
 - Même si la comparaison ne fait pas loi et si les volumes comparés sont différents (223.908 dossiers BdF versus 2.910 dossiers Crésus), il est possible d'extraire des premiers enseignements.

- Pour rappel, la plateforme expérimentale Crésus couvre 29 partenariats dont 12 avec des établissements financiers spécialisés, 12 avec des groupes de prévoyance et des grandes entreprises, 1 avec un réseau bancaire régional, 4 avec des entreprises prestataires.
 - A noter que les critères d'envoi des dossiers à Crésus ne sont pas homogènes d'un partenaire à l'autre.

Deux constats se dégagent :

- 1- Le malendetté n'a pas le même profil que le surendetté.
- 2- Il n'y a pas de profil type du malendetté.

Le surendetté type		Le malendetté type	
Vit seul	65%	Vit en couple	53%
Sans enfant à charge	53%	Sans enfant à charge	50%
A entre 35 et 54 ans	54%	A plus de 45 ans	65%
Est locataire	80%	Est propriétaire	35%
N'est pas actif	52%	Est salarié	57%
A des ressources < SMIC	54%	A des ressources > SMIC	88%

Source : Banque de France, Crésus

L'analyse détaillée des items logement et emploi

Situation au regard du logement

	Surendettement	Plateforme
	BdF 2010	Cresus 2011
Population totale	223 908	2 910
4. Situation au regard du logement (résidence principale)		
<i>locataires</i>	80,0%	59,5%
<i>propriétaires accédants</i>	4,9%	34,9%
<i>propriétaires</i>	2,6%	
<i>occupants à titre gratuit</i>	11,1%	5,2%
<i>autres (*)</i>	1,4%	0,0%

(*) = personnes hébergées en maison de retraite et en maison spécialisée ainsi que les personnes sans domicile fixe

Situation au regard de l'emploi

	Surendettement	Plateforme
	BdF 2010	Cresus 2011
Population totale	223 908	2 910
5. Situation au regard de l'emploi		
	<i>! Débiteurs + codébiteurs !</i>	
<i>salarié en CDI</i>	30,2%	
<i>salarié en CDD</i>	4,8%	57,4%
<i>salarié intérimaire</i>	1,7%	
<i>congé maternité</i>	0,3%	0,2%
<i>profession libérale</i>	0,0%	1,2%
<i>artisan commerçant</i>	0,1%	0,6%
<i>chômeur</i>	26,0%	8,8%
<i>sans profession</i>	13,0%	0,5%
<i>retraité</i>	13,0%	24,8%
<i>étudiant</i>	0,2%	0,1%
<i>congé maladie longue durée</i>	3,7%	2,5%
<i>congé parental</i>	2,0%	1,1%
<i>invalidé</i>	5,0%	2,9%

Source : Banque de France, Crésus

Source : Banque de France, Crésus

Athling 2012 - Tous droits réservés

Toute utilisation qui est faite de ce document doit porter la mention «Athling»

Réf. du doc : Athling_DDAM_121001_App.pptx 13/24

2. Le processus de traitement du malendettement

Sommaire

- Un processus long
- Différents acteurs impliqués

En résumé

- ✓ 5 étapes clés
- ✓ Une solution nécessairement multipartite

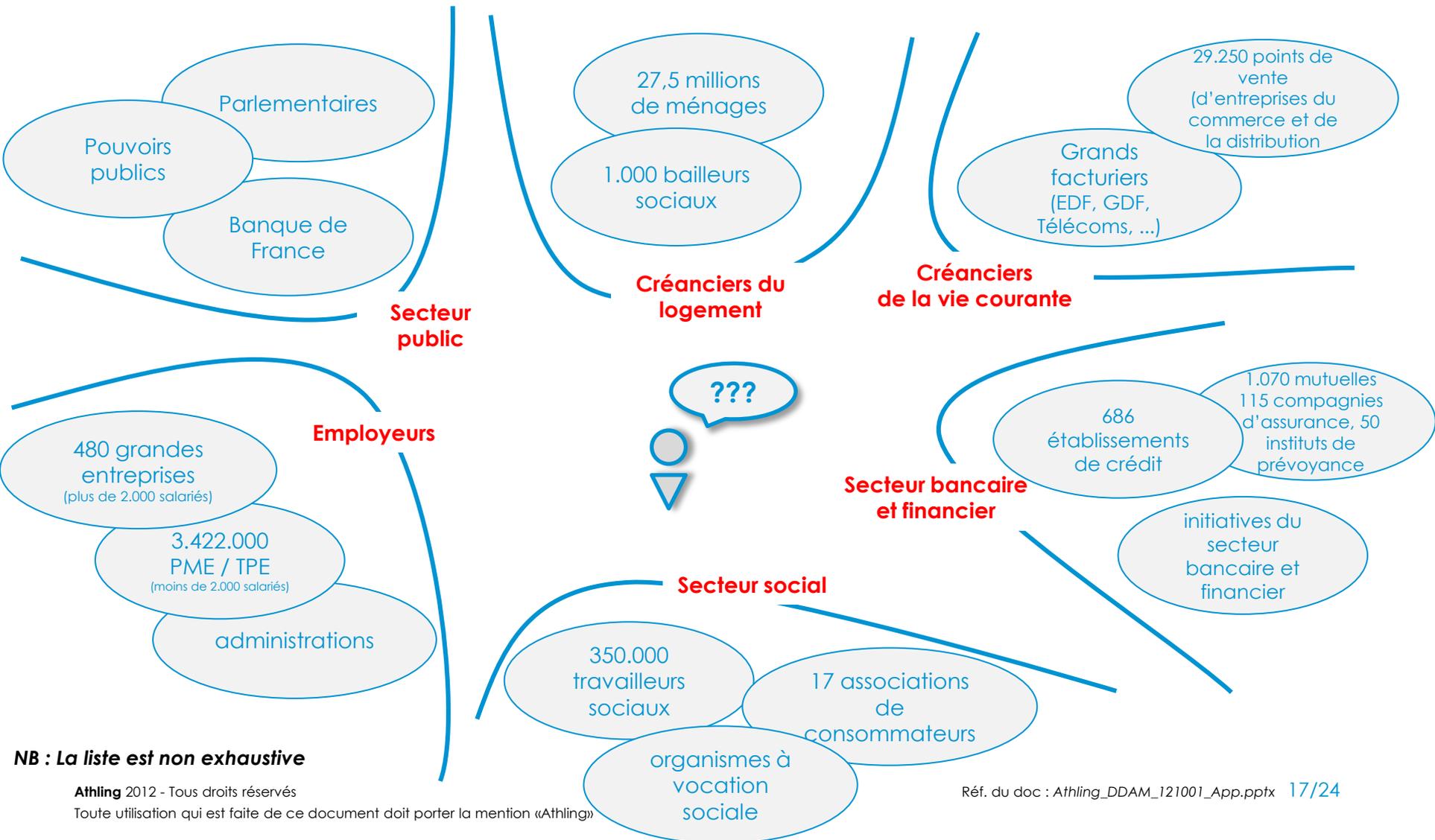
La précarité ou la fragilité ont des formes diverses.

- ❑ Question 1 : Comment déceler la précarité / fragilité ? Par quel canal détecter les signes de fragilisation ? Quels sont les points d'entrée ?
- ❑ Question 2 : Qui peut accueillir en première « instance » le bénéficiaire ? Qui peut faire le diagnostic ?
- ❑ Question 3 : Qui est en capacité d'identifier les solutions réalistes ?
- ❑ Question 4 : Qui peut mettre en place la solution retenue ?
- ❑ Question 5 : Qui accompagne le bénéficiaire tout au long du processus ?

Les 5 étapes clés dans le traitement du malendettement.

Réf.	Action	Description	Auj. ?	Commentaires
1	Détecter	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les signes de fragilisation d'un ménage ou d'un particulier 	Ok ?	<p>[↗] Les signes de fragilité peuvent être détectés aujourd'hui par plusieurs entités : assistantes sociales, conseillers en économie sociale et familiale, entreprises / administrations, grands « facturiers », associations / organismes à vocation sociale, etc. ... mais</p> <p>[↘] L'information ne circulent pas d'un intervenant à l'autre si bien que la situation continue de se dégrader.</p>
2	Diagnostiquer	<ul style="list-style-type: none"> Appréhender la situation du ménage ou du particulier, sa nature (structurelle, conjoncturelle) et sa gravité 	Ok ?	<p>[↗] Un bilan budgétaire est réalisé lors des premiers contacts... ... mais</p> <p>[↘] il n'a pas la même finalité, ni le même périmètre, ni le même contenu d'une entité à l'autre (postes budgétaires différents, périodes différentes, etc.) parce que les aides ou les moyens d'actions sont différents,</p> <p>[↘] il n'est pas toujours conservé informatiquement, ni mis à jour périodiquement.</p>
3	Cibler	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer les solutions envisageables et déterminer la plus appropriée 	Partiel	<p>[↘] Les solutions dépendent de l'entité avec laquelle le ménage ou le particulier est entré en contact, c'est-à-dire traiter un problème particulier et pas l'ensemble de la situation rencontrée (ex. cas du multi-endettement).</p>
4	Résoudre	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place la solution retenue et la gérer dans le temps 	Partiel	<p>[↘] Peu d'entités sont en mesure aujourd'hui de mettre en place des solutions « financières » adaptées et de jouer un rôle de médiation pour le compte des bénéficiaires.</p>
5	Accompagner	<ul style="list-style-type: none"> Suivre le bénéficiaire jusqu'à la date de fin de la solution mise en place 	Partiel	<p>[↘] Les bénéficiaires sont assez peu souvent suivis ou accompagnés quand une solution a été mise en place. Cela permettrait de s'assurer que le bénéficiaire s'est bien approprié les outils de gestion budgétaire.</p>

Question 1 : Vers qui se tourner ? ... et après Vers qui l'orienter ?



NB : La liste est non exhaustive

Question 4 : Qui peut mettre en place la solution retenue ? Pourquoi la solution est **multipartite** ?

- ❑ **Le banquier** ne peut être le seul interlocuteur :
 - Peu de personnes vont spontanément saisir spontanément leur banquier (la « peur du gendarme »).
 - Les banquiers ont tendance à sauvegarder d'abord leurs intérêts.
 - Quid dans des cas de multi-détention ?
- ❑ ... **ni les pouvoirs publics** :
 - Il ne s'agit pas d'un traitement administratif long, mais d'être réactif.
- ❑ ... **ni les associations de consommateurs / organismes à vocation sociale** :
 - Ils doivent être en mesure de proposer des solutions globales, voire financières qui nécessitent de maîtriser les techniques financières (ex. négociation avec les créanciers, restructuration de créances).
- ❑ ... **ni les travailleurs sociaux**.

Tous ces acteurs sont impliqués à un moment donné dans la solution de désendettement ou de sortie de « crise ».

La coordination des actions et la bonne circulation d'informations sont des facteurs de réussite à court et moyen terme.

3. Initiatives et solutions

Sommaire

- Deux familles d'acteurs
- La plateforme expérimentale partenariale Crésus

En résumé

- ✓ Les banquiers et les associations à vocation sociale
- ✓ Des premiers résultats intéressants :
 - ✓ 29 partenariats en cours, 3.000 dossiers gérés
 - ✓ 1/3 des dossiers évitent le surendettement

Deux familles d'acteurs

1. Les banques



Certaines ont mis en place des structures dédiées



- Les initiatives les plus connues couvrant le territoire national*
- Points Passerelle (Crédit Agricole)
 - Parcours Confiance (BPCE)
 - La Banque Postale

2. Les associations à vocation sociale



Elles peuvent être regroupées en 2 familles distinctes



- Les généralistes :
 - Secours Catholique
 - Emmaüs
 - Secours Populaire
- Les spécialistes : Crésus, qui expérimente une plateforme partenariale pour la prévention du surendettement

Fiche technique No 1 : Points Passerelle

Dispositif	Points Passerelle
Date de création	1997
Acteur	Crédit Agricole
Statut	Service dédié aux associations (au choix de la CR)
Cible	Client (ou non) en difficulté personnelle ou financière
Contenu de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute, analyse, aide à la gestion du budget, - Suivi des démarches voire une intermédiation avec les créanciers, - Solutions sociales (grâce aux partenariats noués localement) ou financières (dans 20% des cas seulement)
Détection	<ul style="list-style-type: none"> - interne (par agence ou conseiller commercial) : 70% - assistante sociale : 30%
Ressources	Subvention Caisse Régionale
Nombre	58 points passerelle à mi 2011
Effectif	80 salariés + 300 bénévoles anciens collaborateurs ou retraités des Caisses Régionales
Eléments chiffrés 2010	<ul style="list-style-type: none"> - 6.700 personnes soutenues - 1.533 prêts accordés pour 11,6 M€ - 263 micro crédits personnels
Résultats obtenus	73% des requérants remis en selle

Source : rapport d'activités, sites internet.

Fiche technique No 2 : Parcours Confiance

Dispositif	Parcours Confiance
Date de création	2005
Acteur	Caisses d'Epargne
Statut	Association
Cible	Public en situation de fragilité bancaire
Contenu de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement bancaire individuel réalisé par un conseiller Parcours Confiance à partir d'un diagnostic approfondi - Offre bancaire adaptée, avec possibilité d'un micro crédit < 3000 € - Accompagnement social et pédagogique via Parcours Confiance et associations et collectivités locales
Détection	- via réseaux associatifs (Secours catholique notamment)
Ressources	Subvention Caisse d'Epargne (à 70 ou 80%)
Nombre	
Effectif	
Éléments chiffrés	- 5.712 micro crédits attribués via Parcours Confiance garantis par le FCS (stock)
Résultats obtenus	<ul style="list-style-type: none"> - Equilibre budgétaire retrouvé en 2-3 ans - Nombre de CDI multiplié par 2 - Nombre de RMIstes divisé par 3

Source : rapport d'activités, sites internet.

Fiche technique No 3 : SOS Familles

Dispositif	SOS Familles
Date de création	1954?
Statut	Association reconnue mission d'utilité publique
Cible	Public en situation de fragilité bancaire
Contenu de la prestation	- Accueil, écoute - Accompagnement budgétaire - Octroi d'avances
Détection	- Les particuliers s'adressent directement à SOS Familles
Ressources	- Allouées par Emmaüs France
Nombre	- 53 entités
Effectif	- 250 bénévoles
Éléments chiffrés	- Environ 5.000 familles reçues

Source : rapport d'activités, sites internet.

Fiche technique No 4 : Crésus

Dispositif	Cresus
Date de création	1991
Statut	Association reconnue mission d'utilité publique
Cible	Public en situation de fragilité bancaire
Contenu de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil, écoute - Accompagnement budgétaire - Assistance pour obtention de micro crédit personnel
Détection	- Les particuliers s'adressent directement à Crésus
Ressources	
Nombre	<ul style="list-style-type: none"> - 24 associations fédérées sur 18 régions - 134 sites d'accueil de proximité
Effectif	- 529 bénévoles accompagnants experts
Éléments chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - 49.450 demandes d'accompagnement et 43.800 saisines via internet en 2011 - micro crédits personnels : 618 dossiers demandés et 385 demandeurs accompagnés

Source : rapport d'activités, sites internet.

Votre contact chez **Athling**

Pierre Blanc, associé

Tél. : +33 (0)1 41 12 08 80

Mobile : +33 (0)6 14 68 75 79

E-mail : pblanc@athling.com

